



**Syndicat National des Agents  
des Douanes C.G.T.**  
Section de Lille- DNRFP - Dunkerque - Picardie

Lille le 27 février 2020

**DÉCLARATION LIMINAIRE AU C.T.S.D**

Monsieur le président

Depuis les deux comités techniques de novembre dernier où nous évoquions un climat tendu et un menu indigeste, nous constatons aujourd'hui, que rien n'a évolué dans le bon sens.

**- Sur la loi de transformation de la Fonction Publique :**

Au niveau de la mise en place des lignes directrices de gestion sur la mobilité, la direction générale a fait plus vite, plus haut et plus fort mais malheureusement pas forcément à bon escient. Nous déplorons en la matière la fin de la garantie de justice sociale assurée jusqu'à lors par les élus en CAP.

**- Sur le rapport GARDETTE :**

La loi de finances du 28 décembre 2019, confirme sa mise en place et le calendrier du transfert du recouvrement d'une majorité des taxes fiscales de 2021 à 2024.

D'autre part, le CTR du 29 janvier a acté pour 2021 le transfert complet de la TSVR à la DGFIP. En conséquence, la direction générale a décidé dans l'urgence de créer le SND2R en lieu et place du SNDFR qui perd au passage, l'essentiel de sa charge de travail et une grande partie de ses effectifs. Le SND2R assurera notamment le RTC (actuellement géré par un service de la DG) et le remboursement de la TICPE-UE (actuellement géré par deux services de la DI des Hauts de France). Ce rafistolage sera abordé au point IV de l'ordre du jour.

**- Sur la réforme des Retraites :**

Aujourd'hui, la mobilisation sans précédent, commencée le 5 décembre pour demander son retrait, continue. Malgré l'opposition d'une partie majoritaire des syndicats et du soutien de 70 % de l'opinion publique, le gouvernement persiste à faire la sourde oreille.

Pour la maison douane, il aura fallu 38 jours à Monsieur Dussopt pour nous répondre la même chose que ce qu'il nous avait annoncé les 4 décembre et 13 janvier. Serait-ce une nouvelle provocation ?

**- Sur le BREXIT :**

Suite à l'accord de sortie validé par le parlement britannique, nous entrons dans une période transitoire pouvant aller d'un à trois ans. Pour nos collègues, initialement affectés sur des résidences spécialement créées pour ce Brexit, est-ce le clap de fin ?

Suite à une forte intervention des organisations syndicales pour mettre un terme à leurs incertitudes concernant leur localisation professionnelle définitive, il semblerait que oui !

En effet, lors du GT du 7 février 2020, une solution acceptable a été trouvée pour les ACP2 stagiaires. Reste en suspend l'affectation des agents déjà titulaires.

Nous resterons très attentifs au suivi de leur situation.

Nous ne pouvons terminer cette déclaration liminaire sans avoir une pensée pour nos collègues d'Amiens qui vivent depuis le début d'année une période délicate, avec la perte de deux collègues et le maintien en soins intensifs d'une troisième.

Pour nos deux collègues disparus brutalement, Cyril et Roberto, nous vous proposerons d'observer une minute de silence et pour ce qui est de notre collègue Stéphanie, nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

LES ELUS CGT